

Réaliser un tiers-lieu

Département de la Vienne

Direction de l'Appui aux Territoires et aux Communes Béatrice MOUSSION 05 49 55 67 55 bmoussion@departement86.fr

Partenaires

- Externes
- Région Nouvelle-Aquitaine
- Internes
- Bibliothèque départementale de la Vienne

Définition et enjeux publics

Les tiers-lieux peuvent prendre la forme d'espaces de travail partagés appelés aussi "coworking", ateliers partagés, fab labs (atelier partagé de fabrication) et accueillir des services hybrides tels que des salles de réunions, des jardins partagés, des boutiques partagées, des cafés, des espaces de médiation culturelles et bien d'autres. Les tiers-lieux sont des lieux créateurs de lien soclal, ce qui inclut la cohésion territoriale, l'inclusion numérique et répond à la demande de services de proximité. Par ailleurs, les tiers-lieux peuvent répondre aux enjeux des déplacements entre le domicile et le travail avec le développement du télétravail et offrir des solutions face au repli des services au public notamment en milieu rural.

Les bénéficiaires

Communes, EPCI, Associations, structures de l'économie Sociale et solidaire

Les opérations concernées

- Centre de télétravail
- Espace de travail partagé
- Fab Lab
- Espace de médiation numérique

L'accompagnement proposé

- Conseils et appui technique sur un projet de création de tiers-lieux
- Aide à la prise de décision
- Accompagnement à la réalisation et sa mise en œuvre

Les niveaux d'intervention possibles

Lancement de la réflexion

- Accompagnement dans la préfiguration du projet d'un tiers-lieu
- Aide à l'établissement d'un diagnostic pour définir le projet (formulation des enjeux et objectifs, analyse du contexte local, besoins de la population locale, identification des partenaires)

Définition et formalisation du besoin

- Aide à la définition d'une offre de services du tiers-lieu
- Aide à la faisabilité technique du projet (choix du lieu, aménagement de l'espace, fonctionnement)

Accompagnement ciblé

- Accompagnement au montage financier de l'opération (investissement et fonctionnement)
- Aide à la constitution de dossiers de demandes de financements